



MAIRIE de SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

5 rue des Places
87800 SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Téléphone 05 55 58 12 08
e-mail : mairie-saint.hilaire@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Lundi 15 janvier 2024 à 19h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 11 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie VALLADE, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, M. François DAGIRAL, Mme Véronique JEAN, Mme Marie-José HEGARAT, Mme Brigitte LALLET, M. Paul DEBET.

ABSENTS excusés : M. Jean-Marie BEYNET (pouvoir à Sylvie VALLADE), M. Vincent CALLANDREAU,

ABSENTS : Mme Pauline BRUZAT, M. Roland GRANGER

Secrétaire de séance : M. Paul DEBET

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal du 06/11/2023**
- **Affaires financières** :
 - 1/ Décision modificative relative au dépassement de crédit au chapitre 67
 - 2/ Demandes de subventions 2024 déposées en Préfecture au 29/12/2023
 - 3/ Délibération concernant la fixation des tarifs 2024 pour la salle polyvalente, le cimetière, l'eau et l'assainissement, la cantine, la garderie et les travaux d'élagage
 - 5/ Validation des Conditions Générales de Vente (CGV) et le règlement intérieur du camping
 - 6/ Demande de subvention pour l'association A2P87 – Melle Marine Ribière participera aux championnats de France féminin et jeune de pêche au coup
- **Affaires générales**
 - 1/ Championnat de France Cycliste de la gendarmerie nationale du 19 au 22 septembre 2024
 - 2/ Mise à jour du tableau d'effectifs des agents communaux
- **Vie des commissions et questions diverses**
 - 1/ Démission Madame Véronique BONNET
 - 2/ Organisation d'une réunion avec les agriculteurs sur les énergies renouvelables – loi dite APER

Madame le Maire propose aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour la sécurisation du réseau électrique par le SEHV.

Le Conseil Municipal en prend acte et accepte cette demande.

APPROBATION PROCES-VERBAL

PV du 11 novembre 2023

Etant donné que le procès-verbal n'a pas été envoyé pour lecture aux élus avec la convocation, Madame le Maire propose de reporter l'approbation de celui-ci au prochain conseil municipal.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/ Décision modificative relative au dépassement de crédit au chapitre 67

Madame le Maire rend compte de la demande de la Trésorerie de Saint-Yrieix-La-Perche du 10 janvier dernier, qui nous impose de prendre une délibération modificative sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » qui dépasse le montant de crédit initialement voté de 1 600 €.

En effet, la commune a perçu en 2022 un acompte du dispositif inflation filet énergétique de 7 214,00 €. Or, la commune ne remplissait pas tous les critères d'éligibilité et notamment en termes d'effectif ou la titularisation d'un agent en cours d'année a conduit la commune à devoir rembourser l'acompte perçu.

Par conséquent, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est déficitaire de 5 792,00 € et nous contraint aujourd'hui à prendre une décision modificative afin que la trésorerie puisse payer cette charge exceptionnelle.

La décision modificative proposée est la suivante :

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentations de crédits
<i>067 – Charges exceptionnelles</i> <ul style="list-style-type: none">• 678 – Autres charges exceptionnelles		+ 5 793,00 €		
TOTAL DU CHAPITRE 067		+5 793,00 €		
TOTAL DÉCISION MODIFICATIVE		+5 793,00 €		
<i>011 – Charges à caractère général</i> <ul style="list-style-type: none">• 615221- Entretien et réparations – Bâtiments publics	- 2 291,00 €			
TOTAL DU CHAPITRE 011	- 2 291,00 €			
<i>022 – Dépenses imprévues section de fonctionnement</i>	- 3 502,00 €			
TOTAL DU CHAPITRE 022	- 3 502,00 €			
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	- 5 793,00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

2/ Demande de subvention 2024 déposées en Préfecture au 29/12/2023

La commune a déposé des demandes de subventions pour l'année 2024 et les a déposées en Préfecture au 29/12/2023, date limite de dépôt des demandes au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire informe qu'en raison du caractère urgent du dépôt des demandes en fin d'année, elle a fait valoir les délégations prévues à la délibération n° 2020/32 qui « Donne délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L2122-22 du CGCT : « Article 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ; »

N° Collectivité	Année	Projet	Montant de l'opération H. T.	Numéro de dossier	Ordre de priorité	Tranche	Plafond	Taux d'intervention	Date de dépôt de la demande	Programme	Nom de notre Interlocuteur
0036-2024	2024	Bâtiments camping - robinets thermostatiques	1 246,00 €	15565269	4			60%	29/12/2023	DETR	Mme BRUZON
0035-2024		Salle polyvalente - PMR Sanitaires/Chauffage	39 539,00 €	15560737	2			60%	29/12/2023	DETR	Mme BRUZON
0034-2024		Eclairage école / Mairie	16 463,00 €	15563355	3			60%	29/12/2023	DETR	Mme BRUZON
0033-2024		Travaux sur l'ancienne buvette du Lac pour créer un local associatif	41 139,00 €	15548327	1			60%	28/12/2023	DETR	Mme BRUZON

Ces subventions ont été demandées pour un montant à hauteur de 60 % du montant de l'opération HT dans les programmes de Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Nous avons déjà reçu un refus pour la demande 0036-2024 qui concerne les robinets thermostatiques dans le bâtiment du camping, car le montant des opérations HT n'atteignait pas 2000,00 € HT.

Une délibération sera prise pour chaque demande de subvention.

Pour information, Madame le Maire informe l'assemblée que la mairie a reçu l'arrêté du Conseil Régional qui stipule l'attribution d'une subvention à hauteur de 16 919,64 € concernant le dossier 0502-2023 « vente de produits locaux à Saint-Hilaire-Les-Places. Nous allons demander dès à présent un acompte de cette subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouvelles demandes de subventions.

3/ Délibération concernant la fixation des tarifs 2024

- Travaux d'élagage

Après avoir fait un point avec les agents techniques, la facturation à 8,00 € le mètre linéaire décidée via la délibération n° 2022/66 du 19/12/2022 n'est plus adaptée à tous les chantiers et reste aléatoire et pas équitable.

Nous devons continuer d'effectuer des travaux d'élagage des arbres et haies qui empiètent sur le domaine public et dans la continuité du déploiement de la fibre sur la commune. Certains de nos administrés n'ont pas effectué les travaux d'élagage demandés.

Certains chantiers nécessitent la location d'une nacelle et nous avons un agent qui a suivi la formation nacelle.

Le coût de location de la nacelle est de 247,00 € TTC par jour, soit un coût horaire de 32,93 € arrondi à 33,00 €. Le coût moyen horaire d'un agent est de 23,76 € et viendra en supplément du prix de la nacelle en fonction du nombre d'agents.

Par conséquent, Madame le Maire demande aux élus présents de valider le principe de la réalisation des travaux d'élagage aux frais de la commune pour les personnes n'effectuant pas les travaux leur incombant, de valider la refacturation des travaux d'élagage réalisés, de revoir la tarification en supprimant la tarification au mètre linéaire et de fixer une tarification horaire en incluant les frais de location de nacelle de 33,00 € et de mise à disposition d'un agent, soit un coût moyen par agent de 23,76 € qu'elle propose d'arrondir à 24 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs pour l'élagage

- **Tarifs du cimetière**

Madame le Maire propose de ne pas réévaluer les tarifs du cimetière pour 2024 et ce jusqu'à nouvelle décision modificative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité de reconduire les tarifs du cimetière en 2024 et ce, jusqu'à nouvelle décision modificative.

- **Tarifs eau, assainissement et travaux associés**

Madame le Maire propose d'augmenter le tarif du m³ de 0.05 € pour la consommation d'eau, 0.05 € le m³ en assainissement et 1,00 € sur la part fixe sur l'abonnement au service eau et l'abonnement au service assainissement.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de 2026, la commune va déléguer son réseau d'eau et Madame le Maire envisage de consulter l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) avant de basculer sur Vienne Briance Gorre (VBG), puisque 95 % de nos eaux partent sur le Crassat, l'Isle et la Dordogne.

Monsieur Paul DEBET propose une augmentation de 0.10 € du m³ et demande le nombre d'heures passées par les agents sur le réseau d'eau. Madame le Maire lui met à disposition le tableau récapitulatif qui mentionne un nombre d'heures de 1362 passées par les agents.

Madame Veronique JEAN et Monsieur François DAGIRAL s'opposent à toute augmentation du tarif de l'eau, de l'assainissement et travaux associés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité présente l'augmentation des tarifs proposés par Madame le Maire.

- **Tarifs de la cantine et garderie**

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de la cantine et de la garderie pour 2024 et jusqu'à nouvelle modification.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON fait remarquer que les denrées ont augmenté et que le tarif de la cantine n'a pas augmenté depuis 14/12/2020. Par conséquent, il demande une augmentation de 0.10 € par repas.

Madame le Maire informe que même si l'on acte une augmentation lors de cette séance du conseil municipal, ceux-ci ne seront applicables qu'à compter de la rentrée de septembre 2024 et précise que le prix de revient d'un repas en 2023 n'est pas encore calculé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reporte cette décision au prochain conseil municipal avec des éléments chiffrés à l'appui.

- **Tarifs de la salle polyvalente**

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs actuels de la salle polyvalente pour 2024 et ce, jusqu'à nouvelle décision.

Monsieur Paul DEBET demande un rapport de location annuel de la salle polyvalente.

Monsieur Paul DEBET propose que les associations payent la location de la salle polyvalente à partir de la 2^{ème} location annuelle.

Monsieur Paul DEBET demande la possibilité de consulter les comptes administratifs de la mairie. Madame le Maire lui propose de venir les consulter à la mairie. La réglementation interdisant toute copie. Monsieur Paul DEBET ne veut pas les consulter en mairie, il informe l'assemblée avoir demandé les comptes administratifs à la Préfecture mais personne ne les lui a donnés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité de reconduire les tarifs de la location de la salle polyvalente en 2024 et ce, jusqu'à nouvelle décision modificative.

4/ Validation des conditions générales de ventes (CGV) et du règlement intérieur du camping

La Mairie a reçu de la part de Flower Camping les nouvelles conditions générales de ventes (CGV) et le règlement intérieur pour 2024 relatifs au camping.

Madame le Maire propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal car elle souhaite apporter une modification au règlement intérieur, à savoir : une interdiction de circulation au sein du camping de 22h à 7h du matin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reporte cette décision au prochain conseil municipal.

5/ Demande de sponsorat pour le développement sportif de la jeune Marine RIBIERE pour l'association A2P87

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu en Mairie un dossier de demande de sponsorat de l'association A2P87 pour accompagner la jeune Marine RIBIERE dans son développement sportif qui va participer aux finales des championnats de France féminin et jeunes de pêche au coup.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON fait remarquer que l'association A2P87 n'avait pas fait de demande de subvention en 2023 et que par conséquent cette demande est du sponsorat et non une demande de subvention.

Madame le Maire propose à l'assemblée de participer à hauteur de 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'attribution de ce sponsorat

II- AFFAIRES GENERALES

1/ Championnat de France cycliste de la gendarmerie nationale les 20 et 21 septembre 2024

La commune de Saint-Hilaire-Les-Places a été sollicitée par Monsieur ONILLION gérant du Super U de Nexon et de Feytiat pour que la commune accueille le Championnat de France cycliste de la gendarmerie nationale.

Après avoir transmis les 2 circuits cyclistes de la commune, une réunion a été organisée à la mairie le 12 janvier dernier.

Monsieur Bernard THEVENET vainqueur du Tour de France en 1975 est directeur de course de ce championnat. Le Général BOLLOT, Président de l'association cycliste gendarmerie est également porteur du projet. Lors de la réunion était également présents le Président de l'association cycliste des Places et Monsieur Patrick NOUAILLAS, cycliste et ancien de la gendarmerie.

Une visite des 2 circuits cyclistes a été faite par Monsieur THEVENET et il a choisi de dévier des circuits proposés et que la course passera via : *Les Vergnolles, Grange-Neuve, Lafarge, La Croix du Comte, Lastours, Les Barabants, Le Pont du puy, La Croix Lafaye, Le bourg sur la D11.*

Un départ fictif se fera face au garage sur la départementale et le départ officiel aura lieu en haut de la côte des Vergnolles.

Les routes seront fermées du vendredi de 12h à 18h et le samedi de 8h à 18h.

Il y aura 6 épreuves différentes.

250 cyclistes, entre 50 et 80 organisateurs et 450 personnes à héberger.

Le BRIT HOTEL de Saint-Yrieix-La-Perche sera privatisé pour l'occasion et les logements du camping réquisitionnés.

Tous les repas seront assurés par le restaurateur du « Saint-Hilaire » à la salle polyvalente. Le repas du samedi soir, sera un repas de Gala avec la remise des récompenses.

Ce championnat va nécessiter 19 signaleurs, 14 gendarmes, 8 gendarmes de la brigade motorisée. L'association cycliste des Places va fournir la voiture du directeur de course, la voiture balai, 2 ardoisiers et 19 signaleurs.

Le budget pour cet évènement est de 270 000,00 € à la charge des organisateurs.

Jean-Bernard DOGNON demande quel part de financement revient à la commune ? Madame le Maire informe l'assemblée que la commune doit trouver 20 000,00 € de financements publics via la Communauté de communes, le Conseil départemental, la région Nouvelle-Aquitaine, la mise à disposition de la salle polyvalente, louer un chapiteau sur lequel Monsieur ONILLION prendra environ 50 % à sa charge. La mairie doit solliciter des sponsors.

Une revue sera éditée avec en couverture une photo de la commune de Saint-Hilaire-Les-places.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON informe les élus qu'ils seront certainement sollicités en amont. Le directeur de course demande que le dos d'âne de Lastours soit peint pour l'occasion.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs des agents communaux

Suite au départ au secrétariat, par voie de mutation, d'un agent Rédacteur territorial, il est demandé à l'assemblée de supprimer le poste de Rédacteur territorial et de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1er mars 2024.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Nb HEURES HEBDO.	NOMBRE D'EMPLOIS
Filière administrative			
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	35h	3
Filière technique			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h	1
Adjoint technique	-Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	2
	-Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	1
	-Adjoint technique	35h	3

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition

III– VIE DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Démission de Madame Véronique BONNET

Madame le Maire informe les membres élus du Conseil Municipal que madame Véronique BONNET a adressé sa démission de son poste de conseillère municipale de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

2/ Organisation d'une réunion avec les agriculteurs sur les énergies renouvelables – Loi dite APER

Madame le Maire informe l'assemblée que la délibération n° 2022/52 du 06 novembre 2023 a été rejetée au motif que la position de rejet des projets éoliens sur la commune est illégale.

Madame le Maire souhaite organiser une réunion avec les agriculteurs de la commune afin de connaître leur projet en matière d'Énergies Renouvelables (photovoltaïque sur toiture, agrivoltaïsme, éolien...). Une réunion devrait être organisée dans les prochains jours.

Concernant les projets sur la commune, un recensement avait été fait pour implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur les zones de captage, les carrières et les anciennes poubelles. Monsieur Paul DEBET demande si les panneaux au sol ne risquent pas de créer une pollution des sols sur les zones de captage. La question a été posée aux services préfectoraux et n'a à ce jour pas obtenu de réponse.

3/ Ajout d'une délibération à l'ordre du jour : sécurisation du réseau électrique par le SEHV

La parole est donnée à Monsieur Jean-Bernard Dognon.

Le programme 2024 du SEHV de sécurisation du réseau électrique consiste à remplacer les fils nus (4 fils) par 1 fil torsadé et gainé sans frais pour la commune.

Deux tronçons sont ciblés : la route du Lac et l'avenue des Roses vers la route des Vergnolles. La commune est propriétaire du réseau électrique, mais c'est le SEHV qui en assure la gestion. La commune doit se saisir de cette opportunité pour enfouir un maximum de lignes.

Trois options nous ont été proposées :

- 1^{ère} option : Le SEHV remplace les fils nus (4 fils) par des fils torsadés gainés, le coût des travaux est à 100 % à la charge du SEHV
- 2^{ème} option : Enfouissement du réseau électriques et de l'éclairage public seulement, le reste à charge pour la commune serait de 8 140,00 € qui correspond au montant de la TVA sur l'éclairage public.
- 3^{ème} option : Enfouissement du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau Télécom avec un reste à charge pour la commune de 40 700,00 € qui correspond à la partie éclairage public dans l'hypothèse où nous conservons l'éclairage public existant.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON pose la question de supprimer des éclairages publics sur certains secteurs ce qui diminuerait de fait le reste à charge de la commune. De plus, ces travaux peuvent faire l'objet de subventions.

Monsieur François DAGIRAL demande que dans l'hypothèse où des éclairages publics devraient être supprimés que la commune conserve ceux présents aux carrefours pour assurer une meilleure sécurité.

Monsieur Paul DEBET ne souhaite pas se positionner sur cette délibération dans la mesure où il estime ne pas avoir assez d'éléments en sa possession pour le faire. Ce point ayant déjà été abordé lors d'un précédent conseil auquel il n'avait pas assisté.

Décision adoptée par 9 voix pour et 1 voix contre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité présente la 3^e option proposée

3/ Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu le rapport définitif de la Cour des Comptes. A ce jour, seules des observations techniques ont été relevées. Le jugement devrait être rendu en Mars.

Madame Brigitte LALLET informe l'assemblée qu'elle a eu des heurts avec le Maire de Ladignac-Le-Long concernant l'avancée du dossier de sécurisation de la traverse du village de la Grènerie/Pommet. Elle appréhende qu'il bloque l'avancée des travaux en refusant de prendre un arrêté commun avec la commune de Saint-Hilaire-Les-Places.

Fin de séance 21h12

Le Maire,



Sylvie VALLADE

Le secrétaire de séance,



Paul DEBET